



Vente basée sur un PLU caduque: agent immobilier en tort??

Par **Abderzake**, le **22/03/2017** à **08:22**

Bonjour,

Nous avons acheté un appartement il y a un an (Fev. 2016)

Notre balcon donne actuellement sur des préfabriqués qui servent de crèche "temporaire".

Lors de l'achat, [s]l'agent immobilier nous a indiqué que ces préfabriqués seraient remplacés par un espace vert[/s]. Il nous a transmis [s]par mail le PLU[/s] qui montrait que cette parcelle était réservée à cet usage.

Ce critère a beaucoup joué dans notre décision d'achat (déménageant d'un appartement où nous ne supportions plus le vis à vis).

Ce PLU datait de 2012.

Or, en 2014, ce PLU a été mis à jour, supprimant la parcelle réservée et la remplaçant par plusieurs parcelles destinées à la construction de maisons individuelles groupées.

Ce n'est qu'hier que je me suis rendu compte de cela, en interrogeant la mairie sur l'avancement du projet d'espace vert!!

Nous nous sentons profondément floués.

Nous aurions pu nous "renseigner mieux", probablement. Et rien dans le compromis de vente ne concernait ce projet d'espace vert.

Mais nous en voulons énormément à l'agent immobilier.

Nous nous sommes fiés à lui en tant qu'expert.

Nous avons signé cette vente en confiance, en nous basant sur les informations de l'agent: rassurés par la "vue" dont nous profiterions et par la valorisation que cela représenterait pour l'appartement à la revente.

Pouvons-nous demander des comptes à cet agent immobilier? La présentation de ce PLU caduque au moment de notre signature ne le met-elle pas en cause? Ou sommes-nous impuissants face à cette situation?

Je vous remercie par avance de vos réponses, ou de toute information qui pourrait nous aider.

Bien à vous,

Julie et Abderzake.